



Mot du Postulateur

Voici le second numéro de "Signes de Dieu" ; le sujet principal est encore le miracle. Continuons à demander à Dieu le cadeau d'un miracle obtenu par l'intercession du Père d'Alzon. C'est la confirmation que demande l'Eglise pour reconnaître publiquement la sainteté de notre Fondateur.

Du 9 janvier au 7 février, j'ai suivi un cours (obligatoire) pour des Postulateurs, sur la théologie et l'histoire des béatifications et canonisations. C'est un cours organisé par la Congrégation des Causes des Saints. J'ai appris beaucoup de choses nouvelles et, entre autres, que c'est l'Eglise locale ou la famille religieuse dans laquelle il a vécu, agit, témoigné de sa foi, qui fait la vraie reconnaissance de la sainteté d'un Serviteur de Dieu. C'est pour cela que nous, les Assomptionnistes (religieux, religieuses et laïcs), nous sommes les premiers qui devons croire dans la sainteté du Père d'Alzon et, comme conséquence de cette certitude, à le faire connaître comme modèle de sainteté pour nous aujourd'hui. Imitons ses vertus, ayons-le comme père spirituel, demandons son intercession !

P. Julio Navarro Román, a.a.

Sainteté du Père d'Alzon

« C'est le cœur profondément ému et les yeux pleins de larmes que je viens d'apprendre la mort édifiante du P. d'Alzon. [...] M. d'Alzon a été un père et un maître incomparable, il a été surtout une grande personnalité par le sacrifice de sa vie ; nous lui devons le bienfait d'une éducation chrétienne ; il nous a surtout formés par son exemple et l'influence souveraine de son esprit et de son dévouement. Sa belle âme n'a vécu que pour l'Eglise et la France. Son cœur a surtout battu pour la jeunesse. Sa vie fut un rare exemple de désintéressement. Simple prêtre dans la hiérarchie ecclésiastique, il n'en a pas moins été une des

figures les plus accentuées et les plus brillantes de l'Eglise de France au XIXe siècle. Si je me séparais de lui et de l'école dont il était l'honneur, sur certaines questions demeurées libres, personne n'admirait plus que moi sa sincérité, sa loyauté, son humilité, sa passion des âmes, sa charité sans mesure et sans limite, et ce besoin dévorant de tout sacrifier à son prochain, à son pays, à la foi. »

(Témoignage de Frédéric de Fabrèges, ancien élève du P. d'Alzon, dans une lettre datée le 21 novembre, jour même de la mort du Père d'Alzon).

Le Père d'Alzon nous dit

La perfection consiste à ne pas se croire parfait et à reprendre chaque jour le travail de son âme sans croire jamais qu'on est parvenu au but.

Tenons-nous sans cesse en présence de Dieu, comme des serviteurs fidèles pour lui obéir, des disciples désireux de recueillir ses enseignements, des soldats prêts au premier son de la trompette à prendre les armes pour ses combats.

Le rôle du MIRACLE dans les procès de béatification

Dépassé, le miracle ? Il semble au contraire « merveilleusement » bien se porter ! Alors que Benoît XVI semble poursuivre l'ambitieuse politique de béatification de son prédécesseur (lui-même appelé par la foule, dès ses funérailles, aux honneurs des autels), la congrégation pour les causes des saints annonce régulièrement qu'un miracle a été attribué à l'intercession de tel « serviteur (ou servante) de Dieu », nom officiel du « candidat » à la béatification. Car si les papes de l'époque contemporaine ont eu à cœur, depuis Pie XI jusqu'à Jean-Paul II, de simplifier et de moderniser la procédure de reconnaissance de la sainteté d'un baptisé, le miracle continue d'y jouer un rôle indispensable.

On pourrait s'en étonner. Pourquoi garder au miracle un tel statut, alors que notre époque aurait tendance, au moins en Occident, à n'y voir qu'une archaïque survivance médiévale ou une discutable concession à la piété populaire ? Avant d'examiner les arguments qui peuvent justifier cette situation - j'en proposerai quatre - il n'est sans doute pas inutile de rappeler brièvement le cadre général de la procédure de béatification.

L'Église n'a jamais prétendu dresser la liste exhaustive de ceux de ses enfants qui partagent la gloire de leur Seigneur. D'une part, c'est le secret de Dieu, et d'autre part, promet l'Apocalypse, il s'agit « d'une foule immense, que nul ne pouvait dénombrer » (7, 9). Par contre, elle souhaite encourager les fidèles à marcher dans la voie de la sainteté (vocation universelle des chrétiens, comme l'a rap-

pelé le concile Vatican II) en leur proposant des modèles et des intercesseurs fraternels. La béatification est donc la reconnaissance publique de la sainteté d'un(e) baptisé(e) défunt(e). La canonisation n'est pas un grade supplémentaire, mais l'extension à l'Église universelle du culte plus restreint autorisé lors de la béatification. Dans les deux cas, la procédure prend la forme d'un procès au cours duquel vont être présentés les arguments pour et contre. Elle commence à l'échelon du diocèse, en principe cinq ans au plus tôt après le décès, par l'enquête diligentée par l'évêque du lieu où est mort le serviteur de Dieu. Puis elle se poursuit par le transfert du dossier à la congrégation pour les causes des saints. Après la publication du décret établissant « l'héroïcité des vertus », la personne est déclarée « vénérable ». C'est là qu'intervient obligatoirement, sauf dans le cas du martyr, au moins un miracle attribué à l'intercession *post-mortem* du vénérable. S'il fait défaut, le processus est bloqué entre mille exemples, on peut citer le cas de Pauline Jaricot, dont le décret sur l'héroïcité des vertus date de 1963. Quand le miracle a été authentifié, il est annoncé par décret. Le pape peut alors décider de procéder à la cérémonie de béatification. La canonisation obéit aux mêmes règles : c'est une seconde procédure, et elle requiert un autre miracle, cette fois y compris pour les martyrs.

Le miracle a donc valeur de preuve. Quelle justification théologique peut-on tenter d'en donner ?

1. Le miracle témoigne de la réputation de sainteté

C'est une évidence : il n'y a pas de miracle attribué à un serviteur de Dieu si son intercession n'a pas été sollicitée par un fidèle. Comme la béatification est liée au caractère public de la sainteté de tel ou tel, ce point est important. On pourrait dire qu'il est





*Rencontre religieux et laïques
pour motiver la Cause de Béatification,
Bruxelles, 19 février 2012.*

fait ici appel à un aspect du *sensus fidei* (le sens de la foi des fidèles) : la capacité à percevoir quasi intuitivement l'autorité propre à la sainteté. Et puisqu'il s'agit pour l'Église de donner des modèles au peuple chrétien, il est important de relever que certaines personnes jouent déjà ce rôle auprès d'un nombre significatif de fidèles.

2. Le miracle atteste de la faveur divine

Encore une évidence : c'est Dieu qui accomplit le miracle, et non le futur bienheureux ! Mais l'intercession « efficace » de ce dernier permet de

juger qu'il est bien entré dans l'intimité de son Seigneur. On pourrait dire avec humour que c'est un moyen de vérifier que Dieu est d'accord... C'est pourquoi les groupes qui militent en faveur de la béatification d'une personne diffusent des prières où les grâces sont demandées autant pour elles-mêmes que pour le succès de la procédure. Voici par exemple un extrait du texte proposé par le site internet officiel consacré à la béatification de Jean-Paul II : « Par son intercession, accorde-nous, selon Ta volonté, la grâce que nous implorons, animés du vif espoir qu'il soit élevé au plus tôt aux honneurs des autels. Amen. »

3. Le miracle va dans le sens de la grâce, qui va dans le sens de la vie

Dernière évidence : le miracle fait du bien ! Ce n'est pas d'abord un acte inexplicable en l'état actuel des connaissances humaines, c'est un cadeau accordé gracieusement à une personne en état de grande détresse. Le miracle fait jaillir la vie là où la mort semblait devoir triompher. En ce sens, il rend témoignage à la bonté de Dieu et au soin qu'il prend des hommes : oui, il est le Maître et ami de la vie, « il n'a pas fait la mort » (Sg 1, 13). Le miracle est le signe donné sur la terre d'une espérance qui s'épanouira dans le ciel. Loin de dévaluer la vie présente, le miracle nous rappelle que Dieu s'y révèle. Tout en étant spirituel, le miracle a un caractère profondément réaliste, car concret et constatable (y compris par des experts non croyants). C'est d'autant plus vrai que le miracle consiste presque toujours en une guérison. On rejoint là le

statut privilégié que la foi chrétienne accorde au corps : n'est-ce pas par son Incarnation que le Fils de Dieu est venu à notre rencontre ?

4. Le miracle est un signe de la communion des saints

Parce que le miracle est lu comme la réponse d'un baptisé glorifié à la demande d'un baptisé accablé, il crée un lien entre l'Église du ciel et l'Église de la terre, l'Église triomphante et l'Église militante, selon les termes traditionnels. C'est l'une des manières dont on peut comprendre la communion des saints, mentionnée dans le Symbole des apôtres. Or les saints, on l'a déjà vu, n'ont pas tous une auréole sur la tête ! Dans la mesure où la sainteté est la vocation de tout chrétien, les fidèles qui se confient à l'intercession d'un futur bienheureux peuvent et doivent reconnaître en lui un modèle, c'est-à-dire un encouragement concret à avancer sur la voie d'une vie toujours plus évangélique. D'ailleurs, la demande d'intercession n'est pas faite au hasard elle manifeste le plus souvent une forme d'affinité spirituelle. La personne que l'on prie n'est donc pas un demi-dieu, mais un frère ou une sœur aînée ayant parcouru le chemin que l'Église indique à tous ses enfants.

Dans son caractère réaliste et concret, voire provocant, le miracle est donc comme un sceau qui authentifie le caractère dynamique et vivifiant de la sainteté vécue dans une vie humaine.

Christelle JAVARY
(Revue « *Itinéraires Augustiniens* »,
n° 36, juillet 2006, p. 35-38)

Pour partager en groupes

- Quelle est la différence entre béatification et canonisation ?
- L'Église a raison de demander un miracle pour reconnaître la sainteté d'un de ses fils ou filles ?
- Concrètement, en quoi consiste pour moi la « communion des saints » que je proclame dans le Credo ?

Quelles sont les conditions pour qu'une guérison puisse être considérée un miracle ?

- 1) **La maladie doit être grave** ; la guérison extrêmement difficile ou réellement impossible. Ce caractère grave implique, en un certain sens, que la maladie est irréversible, la récupération des fonctions normales de l'organisme étant impossible.
- 2) On ne doit pas avoir administré des médicaments propres à guérir la maladie, ou si on l'a fait, **les remèdes ont dû être inefficaces**. C'est pourquoi il faut exclure avec certitude que les effets de la thérapie appliquée aient réussi à modifier substantiellement le diagnostic. Ceci vaut également dans les cas de disparition immédiate de la maladie.
- 3) **La guérison doit être instantanée**, c'est-à-dire que le temps de la guérison doit être extrêmement rapide par rapport au temps prévisible d'une guérison considérée normale.
- 4) **La guérison doit être parfaite**. Certains signes de la maladie, telles des cicatrices, peuvent rester sans invalider le miracle. Mais pour que la guérison soit totale il faut que la récupération des fonctions de l'organisme soit parfaite.
- 5) **La guérison doit être stable** et durer, sans récurrence ou retombées. Par récurrence on entend le retour de la même maladie après un certain temps. Par retombée on entend le retour de la maladie après une très brève période d'apparente guérison.

(Voir : José Carlos Martín de la Hoz et Ricardo Quintana Bescós, *Causas de canonización y milagros*, Desclee de Brouwer, Bilbao 2009, p. 107-108)

Edition du Secrétariat pour
la Cause de béatification du
Père Emmanuel d'Alzon.

Postulateur, P. Julio Navarro Román, a.a.
Via San Pio V, 55 – 00165 Rome – Italie
@: postulazioneassunzionisti@gmail.com

Faveurs et grâces reçues



Célébration devant le tombeau du P. d'Alzon, Nîmes, 30 août 2009

Je suis très attaché à la figure et au cœur du Père d'Alzon qui, à la suite de saint Paul, nous dit : « vivre pour moi c'est Jésus-Christ ». (80120 Rue, France).

Je remercie le Père d'Alzon que je prie depuis plus de 50 ans, et qui m'exauce presque toujours. (01430 Maillat, France).

En souvenir du Père d'Alzon, que j'ai découvert par mes enfants qui habitaient Nîmes, je vous envoie une offrande...

C'est maman qui vénérât beaucoup le Père d'Alzon et me l'a fait connaître il y a 40 ans... Je continue son œuvre car grande est ma confiance en la puissante intercession du Père Emmanuel d'Alzon auprès de la Vierge Marie car j'ai été guérie. (Strasbourg, France).

Nous sommes des fidèles au Père d'Alzon. Depuis la première diffusion du « Voulez-vous » de Layrac, nous le prions avec ferveur... Nous aimons trop, notre Père d'Alzon, je tiens à le signaler. (Bordeaux, France).

Je connais notre Père d'Alzon depuis de nombreuses années et j'ai reçu de Dieu par son intercession beaucoup de grâces. (Pontrieux, France).

Je vous suis très reconnaissante que l'année dernière vous m'aviez donné une très belle photo de votre fondateur, le Père Emmanuel d'Alzon. Je lui parle tous les jours lorsque je passe devant sa belle photo mise en vu pour tous. (Marseille, France).

Je prie chaque jour le Père Emmanuel d'Alzon et cela depuis bien des années. Mon mari, décédé voilà onze ans, le priait en lui confiant toujours toutes décisions... Je lui confiais chaque jour une affaire délicate qui vient d'aboutir. J'ai une grande confiance à son intercession. (Sens, France).